

molitions que la fureur des huguenots avait faites et devenu d'un abord facile à cause de l'ouverture du Chemin-Neuf qui venait y aboutir (1), sembla tout à fait à la convenance des marchands arrivant avec leurs troupeaux des montagnes du Forez et du Charollais.

D'un commun accord, dès au moins 1568 et peut-être plus tôt, vendeurs et acheteurs s'y donnèrent rendez-vous et y établirent leur bruyant négoce. Jugez de quelle incommodité pour le pieux voisinage étaient de pareilles réunions, toujours pleines de bruit et de tumulte, où gens et animaux frappent l'air de cris assourdissants. La dévotion des fidèles, qui fréquentaient avec une grande affluence l'église nouvellement érigée, en fut offensée. Des réclamations furent portées au consulat contre ce qu'on regardait en un tel lieu comme un abus et une profanation (2).

La municipalité de cette époque, qui jugeait comme un de ses devoirs de tenir compte des convenances religieuses, écouta ces plaintes, résolue d'y faire droit et, sur sa demande, une sentence présidiale intervint, le 26 juillet 1570. Le marché était transféré à quelque distance de la place, dans une vigne achetée à cet effet et appartenant à deux frères François et Robert Dupré. Les échevins contribuèrent eux-mêmes pour un quart à l'achat du terrain, qui fut payé 600 livres ; les sieurs de Langes et de Montjoly, hauts justiciers du bourg de Saint-Just, en payèrent chacun également un quart et les habitants du quartier fournirent le reste de la somme.

---

(1) 1572. — Améliorations apportées au tracé du Chemin-Neuf et à la construction de cette voie de communication. *Inventaire des archives communales.*

(1) H. 360, Arch. départ. Fonds des Minimes. *Inventaire de 1682.*